Le Monde
SAMEDI 24 OCTOBRE 2020

Mireille Delmas-Marty Nous basculons vers un droit pénal de la sécurité

Après les annonces du ministre de l'intérieur à la suite de l'assassinat de Samuel Paty, notamment la dissolution du Collectif contre l'islamophobie en France, la juriste s'inquiète d'une instrumentalisation de la justice

Nous savions que la démocratie était fragile, mais nous pensions que le triptyque « démocratie, Etat de droit, droits de l'homme » qui la caractérise résisterait aux dérives. Or, nous découvrons, depuis les attentats de New York en 2001, qu'il a pu facilement être détruit en quelques années dans la plupart des pays occidentaux, y compris en Europe et dans notre propre pays : assassinats ciblés, société de surveillance, enfermement préventif, justice prédictive, internements de sûreté marquent un basculement vers un régime autoritaire. D'un droit pénal de la responsabilité, qui fonde la punition sur la preuve de la culpabilité et la proportionne à la gravité de la faute, nous basculons vers un « droit pénal de la sécurité », un droit policier, voire guerrier, qui traite le suspect en criminel et le criminel en ennemi hors la loi.

Neutralisant la présomption d'innocence et remplaçant la responsabilité par une dangerosité indémontrable, ce droit sécuritaire ajoute à la punition une « mesure de sûreté » à durée indéterminée. Mis en place à propos des délinquants sexuels (2007), il s'est étendu depuis 2015 au terrorisme. Puis la pandémie a encore renforcé l'obsession sécuritaire, et la folie normative s'est emparée de nos sociétés de la peur, d'autant plus facilement que la combinaison « traçage, affichage, puçage… » permet de contrôler des « populations » humaines, assimilées à des produits dangereux. C'est dans ce contexte que la France avait adopté, pour lutter contre le terrorisme, plusieurs textes censurés par le Conseil constitutionnel en tout – loi relative aux contenus haineux sur Internet – ou en partie – loi instaurant des mesures de sûreté qui s'ajoutent à l'exécution de la peine.

Gardiens des libertés stigmatisés

Et voici que l'assassinat particulièrement barbare d'un professeur qui enseignait la liberté d'expression par un jeune réfugié tchétchène se revendiquant de l'idéologie islamiste incite certains courants à remettre en cause le pouvoir du juge constitutionnel, voire à durcir le droit des migrations.

Au stade actuel, le juge reste un rempart contre les dérives sécuritaires, mais un rempart qui s'affaiblit, au motif qu'en empiétant sur le pouvoir législatif, on instituerait un « gouvernement des juges » synonyme de « déficit démocratique ». Or, la démocratie ne consiste pas seulement dans la majorité des suffrages, qui peut très bien conduire à des despotismes « légaux ». Elle suppose la résistance des droits de l'homme, et de l'Etat de droit, et le rôle du juge est d'autant plus important que la banalisation de l'état d'urgence légitime un transfert du pouvoir législatif à l'exécutif. Dans notre monde de rapports de force politiques, militaires, économiques, mais aussi médiatiques et culturels, le droit risque plus que jamais d'être instrumentalisé pour justifier le système, et les juges stigmatisés s'ils jouent leur rôle de gardiens des libertés.

D'autant que la permanence des crises (terrorisme, pandémie, changement climatique, révoltes sociales, désastre humanitaire des migrations…) et l'imminence des catastrophes qu'elles annoncent (au plan national, européen, voire global) pourraient rapidement nous submerger si nous ne parvenons pas à unir nos efforts pour éviter, à la fois, le grand effondrement annoncé par les collapsologues et le grand asservissement préfiguré par le modèle chinois.

Pour unir nos efforts, il n'est pas nécessaire de construire un Etat mondial, mais il ne suffit pas de juxtaposer les différences. Encore faut-il les ordonner, dans un processus d'humanisation réciproque, autour de valeurs communes inspirées par les diverses visions de l'humanisme. Et encore faut-il que le droit renforce les responsabilités et que des juges impartiaux et indépendants en garantissent la mise en œuvre, organisant les interactions entre acteurs et entre niveaux normatifs. Cela implique un rééquilibrage entre les libertés individuelles et les solidarités collectives ; entre l'esprit de responsabilité et le devoir d'obéissance ; entre l'indépendance et l'interdépendance. Or, ce rééquilibrage, chacun de nous devra le faire d'abord en lui-même pour renoncer à certains excès auxquels le « productivisme-consumérisme » nous a habitués.

> LE JUGE RESTE UN REMPART CONTRE LES DÉRIVES SÉCURITAIRES, MAIS UN REMPART QUI S'AFFAIBLIT

Vers un totalitarisme doux

Ce renoncement sera difficile – le mot est d'ailleurs absent du discours officiel –, tant sont fortes nos résistances, véritables addictions mortifères. En croisant les millions de données individuelles accumulées par les réseaux sociaux et les milliards de conversations enregistrées par les agences de renseignement, les démocraties se transforment en un totalitarisme doux, d'autant plus redoutable qu'il exploite notre désir illimité d'avoir accès à tout, tout le temps, sans attendre : obéissant à des pulsions narcissiques plus puissantes encore que le sexe ou la nourriture, nous passons d'une plate-forme et d'un appareil numérique à un autre *« comme un rat de la boîte de Skinner qui, en appuyant sur des leviers, cherche désespérément à être toujours plus stimulé et satisfait »* (Bernard E. Harcourt, *La Société d'exposition. Désir et désobéissance à l'ère du numérique,* Seuil, 336 pages, 23 euros).

Pour résister à nos désirs, à l'heure du numérique et des réseaux sociaux, la peur n'est pas bonne conseillère, surtout quand elle déshumanise en obéissant aux pulsions du paléo-cortex, notre vieux cerveau reptilien. En revanche, on peut combiner la peur-solidarité avec l'imagination, cette capacité jubilatoire du néocortex, particulièrement développée chez les humains, qui réassocie des éléments anciens pour faire du neuf. C'est le pari des « forces imaginantes du droit ». Des concepts nouveaux, comme « biens communs mondiaux », « droits des générations futures » ou écocides, montrent déjà que l'imagination, éclairée par la connaissance et stimulée par ce que le philosophe et naturaliste Baptiste Morizot appelle *« l'émerveillement » « de faire partie de cette extraordinaire aventure du vivant »* (*Le Monde,* août 2020), est notre meilleur atout pour changer de cap. ■

Mireille Delmas-Marty *est juriste, professeure émérite au Collège de France et membre de l'Institut*

Agnès De Féo Ne transformons pas le terroriste de Conflans en héros négatif

Plus les musulmans sont amalgamés avec des terroristes, plus certains adhéreront à cette idéologie mortifère, s'inquiète la sociologue, qui met en garde contre le risque de faire de l'assassin de Samuel Paty un « antimodèle fascinant »

La liberté d'expression est aujourd'hui menacée. La plupart des commentaires pointent le « fanatisme islamiste » ou l'« islamofascisme », quand ce n'est pas l'islam. Médias et polémistes électrisent la population française, effarée par cet acte odieux : l'égorgement et la décapitation barbare du professeur de collège Samuel Paty, pour avoir montré en classe les caricatures de Mahomet publiées par *Charlie Hebdo*. Chacun se laisse emporter – certes à juste titre, dans un premier temps – par l'émotion. Mais il faut tenter de dépasser ce stade et comprendre les mécanismes en jeu.

Revenons sur les actes violents qui ont pris pour prétexte les caricatures. Ils ont été perpétrés par quatre personnes : Chérif et Saïd Kouachi le 7 janvier 2015 *[lors de l'attentat visant* Charlie Hebdo*]*, le Pakistanais Zaheer Hassan Mahmood le 25 septembre *[devant les anciens locaux de Charlie]*, et Abdouallakh Anzorov, réfugié russe d'origine tchétchène, le 16 octobre dernier.

Comment ces quatre personnages, certes influencés par d'autres, en arrivent-ils à menacer notre liberté d'expression ? Il s'agit d'individus isolés, qui ne représentent qu'eux-mêmes et ne portent atteinte en principe à aucune liberté publique. Leur attribuer le pouvoir de mettre à mal une liberté fondamentale, ou même la République, c'est se montrer très vulnérable. User des grands idéaux démocratiques dans les discours publics n'est d'aucune utilité contre eux, car ils recherchent exactement cette confrontation.

Personnes individualistes

Nous sommes devant une hypermédiatisation qui risque de transformer le terroriste de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) en héros négatif, fascinant des jeunes à la recherche d'un antimodèle pour contester la société dans laquelle ils ne parviennent pas à trouver leur place. Mourir en martyr devient un acte glorieux puisqu'il déstabilise un pays, tout en assurant une notoriété posthume.

Il existe un point commun entre Abdouallakh Anzorov et les femmes en niqab, sur lesquelles j'ai travaillé durant dix ans, en France, c'est leur égocentrisme : les deux agissent de leur propre chef, en cherchant à régler un problème personnel – souvent un sentiment d'injustice qui peut aller jusqu'à des pulsions de mort –, sans se soucier de l'image qu'ils renvoient de la communauté à laquelle le grand public les assimile.

> MOURIR EN MARTYR DEVIENT UN ACTE GLORIEUX PUISQU'IL DÉSTABILISE UN PAYS, TOUT EN ASSURANT UNE NOTORIÉTÉ POSTHUME

Qu'ils ou elles soient pacifiques ou dans une logique meurtrière, ce sont des individualistes qui n'ont que faire de l'autre.

Se venger leur importe davantage que leurs proches et leurs coreligionnaires qui vont devoir en supporter la culpabilité sans en avoir la moindre responsabilité. Une question que j'ai fréquemment posée aux femmes en niqab de mon échantillon est : *« Est-ce que tu ne crains pas que ton niqab rejaillisse sur toutes les musulmanes en France ? »* Leur réponse était toujours : *« Non, ce n'est pas mon problème, je me sens mieux comme ça, c'est ce qui compte. »* Cela montre leur isolement dans une « communauté musulmane » où elles ne sont pas forcément acceptées, car elles mettent à mal l'image du groupe.

Mon travail a montré que la loi d'interdiction de dissimulation du visage dans l'espace public du 11 octobre 2010 avait, paradoxalement, eu un effet incitatif sur le port du niqab. L'interdit a créé un désir de transgression chez des femmes qui ont pour point commun de ne pas avoir reçu l'islam de leurs parents. Elles ont ainsi usé de l'objet prohibé pour affirmer leur identité, d'autant plus valorisante qu'elle était subversive. La démarche était inoffensive au départ. Mais les agressions, physiques et verbales, qu'elles ont subies dans la rue les ont contraintes à s'enfermer dans une logique négative. La plupart d'entre elles ont eu assez de résilience pour s'en sortir. Mais quelques-unes sont parties en Syrie et en Irak et d'autres ont commis des tentatives d'attentat sur le sol français.

Responsabilité collective

L'isolement social est un point commun entre ces individus. Même s'ils ne vivent pas seuls, ils se sentent exclus de la société et ruminent cet échec devant leur ordinateur. Le terroriste de Conflans, même si une idéologie l'a inspiré et si des tiers l'ont accompagné sur le chemin de son crime, semble très proche du personnage du film *Taxi Driver* : défaite, exclusion sociale, idées noires, révolte contre la société. Le pare-brise du héros de Martin Scorsese est similaire à l'écran d'ordinateur du terroriste, et pas très éloigné du niqab. Ces trois types de filtre coupent ces personnes d'une réalité qui leur paraît insupportable : ils y ont accès par le regard mais sont coupés des interactions sociales.

Le problème tient dans la recherche de responsabilité collective, alors que l'acte du terroriste de Conflans a été unanimement condamné par les associations musulmanes et les personnalités d'origine maghrébine en France. Les annonces du ministre de l'intérieur semblent pourtant vouloir infliger des punitions collectives aux musulmans, dans leur totalité, en visant associations et mosquées qui n'ont aucun lien avec l'assassinat : celle de Pantin (Seine-Saint-Denis) vient d'être fermée pour six mois, car l'un de ses responsables avait relayé *[sur la page Facebook du lieu de culte]* la protestation d'un père d'élève contre Samuel Paty.

Cette mesure est aussi absurde que de fermer des salles de musculation pour lutter contre les violences faites aux femmes, en prétextant que le machisme s'y développe ou parce qu'un gérant aurait été accusé d'abus sexuel. Clubs de sport, mosquées et associations sont des lieux de socialisation, essentiels à certains individus. Les fermer n'aura non seulement aucune utilité mais repliera les personnes s'identifiant comme musulmanes sur elles-mêmes. Plus les musulmans dans leur ensemble seront amalgamés avec des terroristes – individualistes et isolés –, plus certains adhéreront à cette idéologie mortifère, car c'est à cela qu'ils sont assignés. ■

Agnès De Féo *est sociologue et autrice de « Derrière le niqab » (Armand Colin, 288 pages, 17,90 euros)*